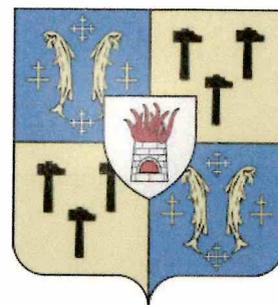


DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

COMMUNE DE
SAULNES

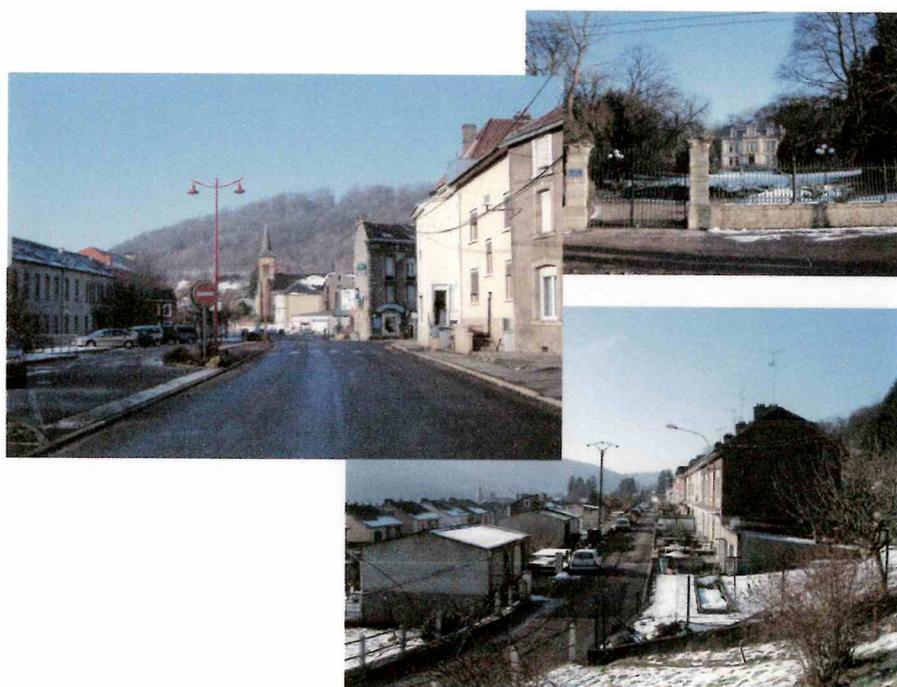


REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT
TRANSFORMATION EN
PLAN LOCAL D'URBANISME

5.9 – SECTEUR D'INFORMATION N°54SIS04544

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil
municipal de Saulnes en
date du 06 mars 2020
arrêtant le projet de Plan
Local d'Urbanisme

Le Maire



l'Atelier des Territoires

BUREAU D'ETUDES

57000 METZ
Tél 03.87.63.02.00

Projet de PLU arrêté



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Préfecture

Service de la Coordination des Politiques
Publiques

Bureau des Procédures Environnementales

N°2018-0091

ARRÊTE PRÉFECTORAL

portant création du secteur d'information N°54SIS04544 Bassin à boues de Saulnes sur les communes de Hussigny-Godbrange et Saulnes

LE PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) .

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de Meurthe-et-Moselle ;

Vu la consultation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols réalisée par courrier ;

Vu les observations du public recueillies entre le 1er juin et le 30 juillet 2018 ;

Vu le rapport de la DREAL Grand EST du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département de Meurthe-et-Moselle ;

Considérant que les activités exercées sur le site précité sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de Meurthe-et-Moselle ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé :

SIS N°54SIS04544 : Bassin à Boues de Saulnes sur le territoire des communes de Hussigny-Godbrange et Saulnes

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols est annexé aux Plans Locaux d'Urbanisme ou aux documents d'Urbanisme en vigueur.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes de Hussigny-Godbrange et de Saulnes et au président de la Communauté d'Agglomération de Longwy.

Il est affiché pendant un mois dans chaque mairie et au siège de la communauté d'agglomération.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de Meurthe-et-Moselle.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy un délai de deux mois à compter de sa publication ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, le sous-préfet de Briey, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est, les maires de Hussigny-Godbrange et de Saulnes et le Président de la Communauté d'Agglomération de Longwy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nancy, le **19** DEC. 2010

Le préfet,

Pour le préfet,
la secrétaire générale

Marie-Blanche BERNARD



Identification

Identifiant	54SIS04544
Nom usuel	BASSIN à BOUES de Saulnes
Adresse	X
Lieu-dit	
Département	MEURTHE-ET-MOSELLE - 54
Commune principale	SAULNES - 54493
Autre(s) commune(s)	HUSSIGNY GODBRANGE - 54270
Caractéristiques du SIS	<p>Le site a accueilli des activités de dépôt de boues du système d'épuration des gaz de hauts-fourneaux. Les dépôts ont cessé en 1968.</p> <p>Ces installations étaient de nature à être soumises à autorisation au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.</p> <p>La société ARCELORMITTAL FRANCE possède un mandat de gestion de l'ancien et dernier exploitant de cet ancien site pollué, la société SOGEPASS.</p>
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	Les analyses réalisées dans le cadre de l'Evaluation Simplifiée des Risques de 1997 ont révélées de fortes teneurs en zinc et plomb de boues.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	54.0038	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=54.0038

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	904188.0 , 6939989.0 (Lambert 93)
Superficie totale	183054 m ²
Perimètre total	3659 m

PREFECTURE
de MEURTHE-et-MOSELLE
Vu pour être annexé à notre arrêté
en date de ce jour
NANCY le 19 DEC. 2010
Pour le préfet,
la secrétaire générale
Marie-Blanche BERNARD

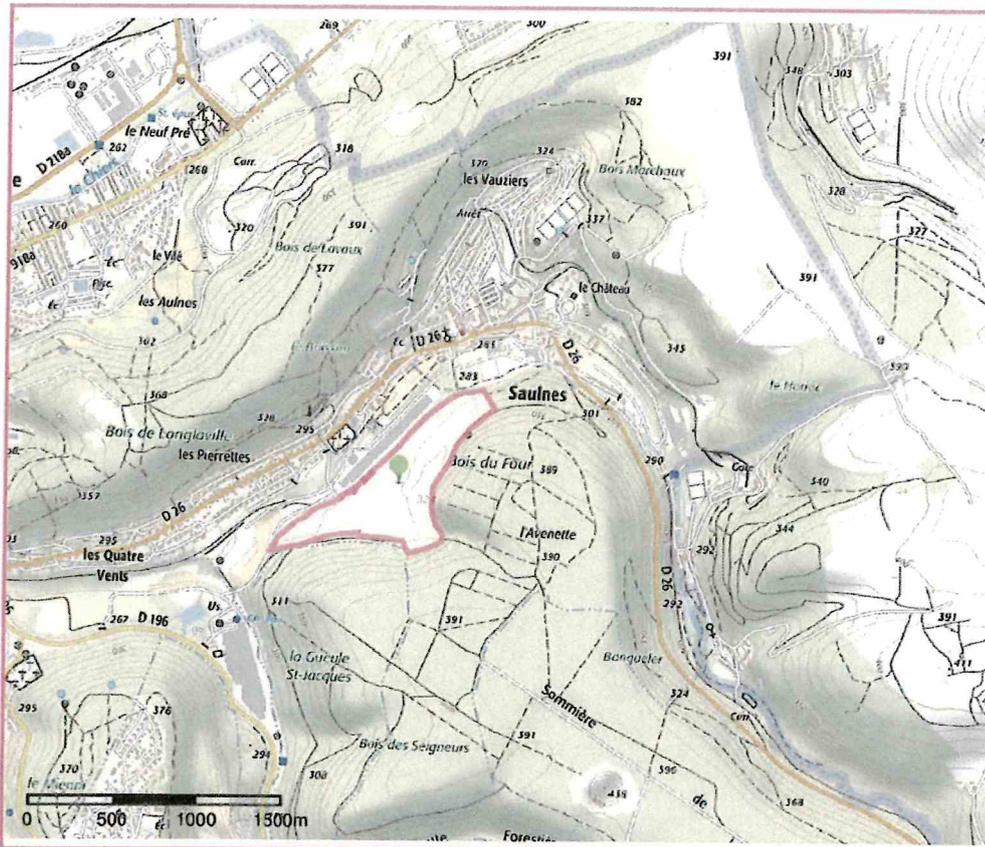
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAULNES	AH	160	09/04/2018
SAULNES	AH	161	09/04/2018
SAULNES	AH	66	09/04/2018
SAULNES	AH	162	09/04/2018
HUSSIGNY GODBRANGE	0C	6	09/04/2018

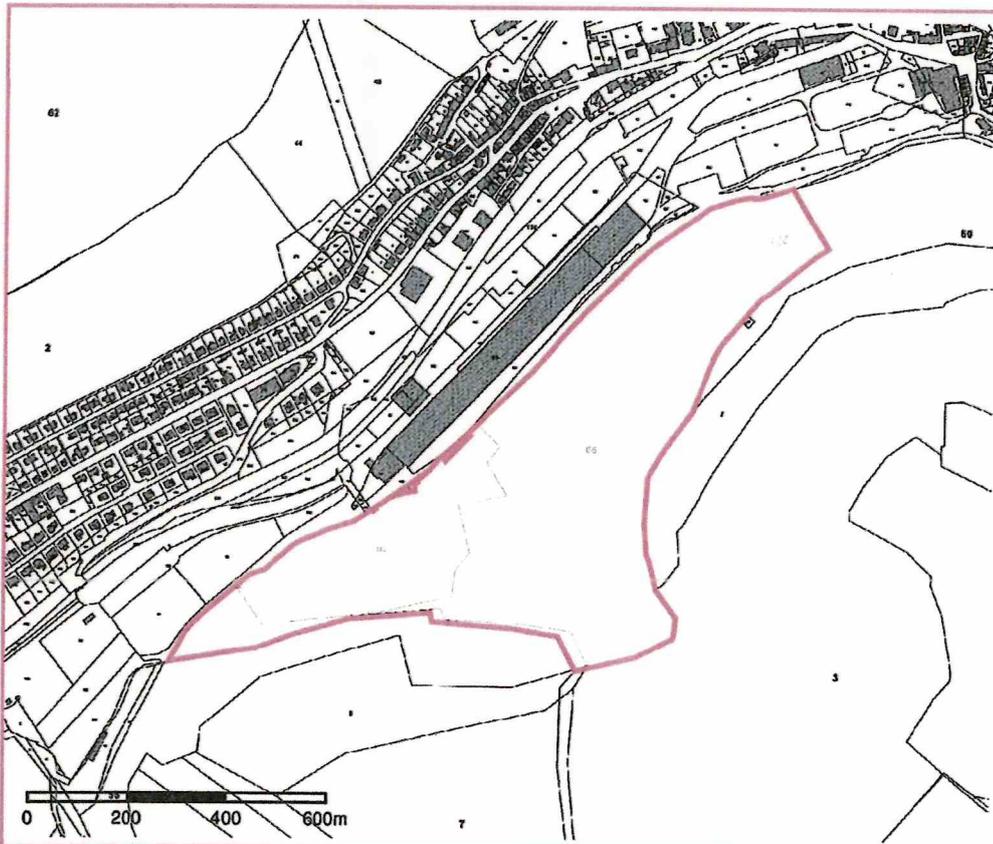
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 54SIS04544



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 54SIS04544